
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 6 septembre 2016, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers, Bruno Napert, Pierre St-Louis, Claude Lacasse et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Ghislain Beauregard.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2016-09-133

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de document
 - i. Procès-verbal du CCU en date du 9 novembre 2015 – Adoption
 - ii. Service de Sécurité Incendie – Résultats des visites pour l'année 2016
 - d) Règlement n° 286-1 ayant pour objet d'abroger le règlement no 286 créant un surplus affecté à l'hygiène du milieu – Adoption
 - e) Avis de motion – Projet de règlement n° 273-1 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi
 - f) Avis de motion – Projet de règlement n° 288-1 modifiant le règlement n° 288 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi
 - g) Loi anti-tabac – Mandat à la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent
 - h) Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil avocats
 - i) Colloque de zone de l'ADMQ – Inscription de la directrice générale
 - j) Journal municipal « L'oiseau Mouche » – Mandat de conception et d'impression
 - k) Atelier Mobile Benoit Larose Inc. – Autorisation de paiement – Ajout à la soumission
 - l) Avis de motion – Projet de règlement n° 299 abrogeant le règlement n° 298 ayant pour objet la garde des poules et l'interdiction d'élevage de volailles dans certaines zones
 - m) Fabrication d'une armoire de rangement au chapiteau – Octroi du contrat
 - n) Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada Québec ; Volet Fonds des petites collectives (FPC – Dépôt de projet
 - o) Avis de motion – Projet de règlement n° 300 déterminant le tarif du service incendie pour feu de véhicules
 - p) Assurance collective – Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire
 - q) Processus de nomination – Représentants de la Couronne sud

- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Nettoyage des vitres et du bâtiment extérieur – Octroi du contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
 - b) Schéma de couverture de risques – Adoption du plan de mise en œuvre
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - c) Reprofilage de fossés – Programmation de la taxe d'accise (TECQ)
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport des représentants
 - b) Premier projet de règlement n° 274-2 amendant le règlement n° 274 étant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
 - c) Premier projet de règlement n° 275-4 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de modifier le plan de zonage pour créer la zone Public 3 (Par cet site d'intérêt patrimonial) et y inclure le lot 4 833 888 – Adoption
 - d) Second projet de règlement n° 275-3 modifiant le règlement n° 275 afin d'éviter les redondances ou contradictions – Adoption
 - e) Second projet de règlement n° 277-1 modifiant le règlement de construction n° 277 afin d'en modifier certaines disposition et d'y ajouter les normes applicables à tous les bâtiments selon l'année de construction ou de transformation – Adoption
- 10- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 11- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Réseau biblio – Renouvellement de la convention
 - c) Motion de félicitations à Madame Élise Desrochers et Monsieur Jean St-Pierre
- 12- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
 - b) Motion de félicitations au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et de remerciements aux bénévoles pour le succès du Camp de jour 2016
 - c) Patinoire – Soumission pour clôture de protection – Octroi de contrat
- 13- AUTRES DOSSIERS
- 14- CORRESPONDANCE
- 15- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016 – ADOPTION

2016-09-134

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 juillet 2016

La directrice générale mentionne qu'aucun problème n'est survenu quant aux décisions prises par le Conseil lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2016.

b) Lecture et adoption des comptes

2016-09-135

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour les mois de juillet et août 2016 au montant de 130 084.61 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 6 septembre 2016 au montant de 130 084.61 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de document :

i. Procès-verbal du CCU en date du 9 novembre 2015 – Adoption

2016-09-136

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 9 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et résolu unanimement :

D'ADOPTER ledit procès-verbal.

ADOPTÉE

ii. Service de Sécurité Incendie – Résultats des visites pour l'année 2016

Les membres du Conseil prennent connaissance du document du Services de Sécurité Incendie concernant le programme d'avertisseur de fumée de Calixa-Lavallée énumérant les différentes visites effectuées sur le territoire pour l'année 2016.

d) Règlement n° 286-1 ayant pour objet d'abroger le règlement n° 286 créant un surplus affecté à l'hygiène du milieu – Adoption

2016-09-137

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'abroger le règlement n° 286 créant un surplus affecté à l'hygiène du milieu ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de raison valable pour poursuivre l'accumulation de fonds réservés à l'hygiène du milieu ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement n° 286-1 ayant pour objet d'abroger le règlement n° 286 ».

ADOPTÉE

e) Avis de motion – Projet de règlement no 273-1 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi

2016-09-138

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Claude Lacasse qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 273-1 modifiant le règlement no 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des

employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

f) Avis de motion – Projet de règlement n° 288-1 abrogeant le règlement n° 288 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi

2016-09-139

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Claude Lacasse qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 288-1 modifiant le règlement n° 288 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

g) Loi anti-tabac – Mandat à la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent

2016-09-140

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a apporté des modifications à la réglementation en ce qui a trait à l'usage du tabac ;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont entrées en vigueur le 26 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée doit prendre des mesures pour faire respecter ces diverses modifications ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE MANDATER la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent afin de faire respecter la réglementation en ce qui concerne l'usage du tabac sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

h) Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil

2016-09-141

CONSIDÉRANT l'offre de services de Municonseil avocats datée du 5 juillet 2016 pour certaines consultations juridiques verbales et/ou courriels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et résolu unanimement :

DE RETENIR les services de Municonseil avocats pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 au montant de 825 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

i) Colloque de zone de l'ADMQ – Inscription de la directrice générale

2016-09-142

CONSIDÉRANT l'intention de la directrice générale de participer au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 15 septembre 2016 à Beloeil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 15 septembre 2016 et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

j) Journal municipal « L'oiseau Mouche » – Mandat de conception et d'impression

2016-09-143

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de poursuivre la publication du journal municipal sur une base mensuelle tout en y apportant certaines modifications ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise Les Publications Municipales Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

DE MANDATER l'entreprise Les Publications Municipales afin d'assurer la conception et l'impression du journal municipal « L'oiseau Mouche » et ce selon la soumission déposée le tout débutant avec le journal de septembre 2016.

ADOPTÉE

k) Atelier Mobile Benoit Larose Inc. – Autorisation de paiement – Ajout à la soumission

2016-09-144

CONSIDÉRANT le mandat de montage des bandes de patinoires accordé à Atelier Mobile ;

CONSIDÉRANT que du travail supplémentaire, non inclus à la soumission, a été nécessaire afin de mettre à niveau les quatre (4) coins de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement de la facture n° 318147 au montant de 1 109.51 \$ incluant les taxes à l'entreprise atelier Mobile Benoit Larose Inc.

ADOPTÉE

l) Avis de motion – Projet de règlement n° 299 abrogeant le règlement n° 298 ayant pour objet la garde des poules et l'interdiction d'élevage de volailles dans certaines zones

2016-09-145

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Palardy qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 299 abrogeant le règlement n° 298 ayant pour objet la garde des poules et l'interdiction d'élevage de volailles dans certaines zones. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

m) Fabrication d'une armoire de rangement au chapiteau – Octroi du contrat

2016-09-146

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de rangement au niveau de l'équipement sportif au chapiteau ;

CONSIDÉRANT la soumission de Les Cuisines Mario Lamoureux Inc. en date du 7 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de fabrication d'une armoire de rangement de couleur blanche, par Les Cuisines Mario Lamoureux Inc. au montant de 459.90 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

n) Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada Québec ; Volet Fonds des petites collectives (FPC) – Dépôt de projet

2016-09-147

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de présenter le projet de construction du Chalet des loisirs au programme Nouveau Fonds Chantiers Canada Québec ; Volet Fonds des petites collectivités (FPC) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE mandater la directrice générale afin de remplir les différents formulaires en ce qui a trait au programme Nouveau Fonds Chantiers Canada Québec ; Volet Fonds des petites collectivités ;

ET QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE

o) Avis de motion – Projet de règlement n° 300 déterminant le tarif du service incendie pour feu de véhicules

2016-09-148

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 300 déterminant le tarif du service incendie pour feu de véhicules. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

p) Assurance collective – Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire

2016-09-149

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT que la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT que la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT que le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT que le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de

Desjardins Sécurité Financière.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

q) Processus de nomination – Représentants de la Couronne sud

2016-09-150

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (le RÉSEAU) ;

CONSIDÉRANT le consensus métropolitain qui prévoit que quatre (4) de ces sièges élus vont à la Couronne Sud ;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux représentants ;

CONSIDÉRANT qu'un consensus se dégage autour des candidatures de Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'Est de la Couronne Sud ;

CONSIDÉRANT qu'un consensus se dégage autour des candidatures de Messieurs Donat Serres et Claude Haineault dans l'ouest de la Couronne Sud ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi, les municipalités locales des couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures consensuelles en adoptant une résolution par leur Conseil respectif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'ENTÉRINER les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du RÉSEAU.

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la municipalité de Sainte-Julie :
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la municipalité de Beloeil
- Monsieur Donat Serres, maire de la municipalité de La Prairie
- Monsieur Claude Haineault, maire de la municipalité de Beauharnois

ET de faire parvenir la présente résolution aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, à l'adresse courriel suivante : l.vignola@couronnesud.ca

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que

b) Nettoyage des vitres et du bâtiment extérieur – Octroi du contrat

2016-09-151

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire procéder au nettoyage des fenêtres ainsi que du bâtiment extérieur du centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de nettoyage des vitres ainsi que du nettoyage du bâtiment extérieur à l'entreprise Les Nettoyages Impeccables au montant de 750\$ incluant les taxes.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**a) Rapport de la représentante**

Rien à signaler par la représentante Madame Sylvette Savaria. Tant qu'à monsieur le maire il fait un suivi sur le dossier de Chambly au niveau de la Régie de police Richelieu-St-Laurent.

b) Schéma de couverture de risques – Adoption du plan de mise en œuvre

2016-09-152

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de Marguerite-D'Youville de réviser son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, selon l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDÉRANT que l'article 14 de ladite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles ;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie mis en place par la MRC de Marguerite-D'Youville a déposé auprès du conseil de la MRC, conformément à l'article 14 de ladite loi, différents scénarios quant à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de ladite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de ladite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée retienne le scénario d'optimisation adopté par le conseil de la MRC le 25 août 2016 incluant les éléments suivants :

- la mise en place et l'application d'un plan de prévention régional à l'échelle de la MRC contenant les cinq programmes prévus dans les orientations ministérielles en sécurité incendie :
 - évaluation et analyse des incidents (recherche et cause);
 - évaluation et application de la réglementation municipale;
 - installation d'avertisseur de fumée et vérification de son fonctionnement;
 - inspection périodique des risques plus élevés;
 - instauration d'activités de sensibilisation du public;
- la planification des ressources humaines et matérielles afin que les municipalités puissent répondre à l'objectif de la force de frappe de façon autonome pour les risques faibles;
- la planification des ressources humaines et matérielles afin que les municipalités puissent répondre à l'objectif de la force de frappe à l'aide d'entraide automatique multicaserne pour les risques moyens, élevés et très élevés;
- la planification de la mise en place de mesures d'autoprotection;
- la participation à l'arrimage des ressources et des organisations avec les structures vouées à la sécurité du public;

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée entérine le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la mise en œuvre sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée s'engage formellement à mettre en œuvre, en lien avec la MRC de Marguerite-D'Youville qui est responsable du suivi du schéma, les actions proposées de ce plan.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du substitut du représentant

Monsieur Pierre St-Louis souligne que les travaux suivants ont été complétés : le resurfaçage, le lignage, la coupe de fossés. Tant qu'au reprofilage de fossés, les travaux se poursuivent jusqu'à épuisement du montant budgété.

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2016-09-153

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la Municipalité par monsieur Stéphane Bergeron, député de la circonscription de Verchères à l'Assemblée nationale ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 1^{er} juin 2016 de monsieur Stéphane Bergeron annonçant sa recommandation pour l'attribution d'une aide financière au montant de 6 000 \$ à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses approximatives pour les travaux ci-après, sur le réseau routier de gestion municipale pour un montant subventionné de 6 000\$:

Reprofilage des fossés rang Lamontagne, chemin du Second Ruisseau, chemin de la Beauce et chemin de la Petite Côte d'en Haut ainsi que le marquage de ces routes et rangs.

QUE LESDITES DÉPENSES seront effectuées conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

c) Reprofilage de fossés – Programmation de la taxe d'accise (TECQ)

2016-09-154

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé au reprofilage des fossés sur différents rangs et chemins à travers la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ces travaux font partie de notre programmation au niveau de la taxe d'accise (TECQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE le coût de ces travaux soit remboursé en totalité au niveau de la taxe d'accise (TECQ).

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria mentionne qu'il n'y a rien à signaler de particulier à l'exception d'une prochaine réunion le 28 septembre prochain.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'une prochaine rencontre du CCU aura lieu vers la mi-septembre.

b) Premier projet de règlement n° 274-2 amendant le règlement n° 274 étant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption

2016-09-155

CONSIDÉRANT que certaines dispositions du Règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme doivent faire l'objet de modifications aux fins d'en assurer la concordance avec le Règlement n° 162-25 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville et

avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal ;
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation aura lieu mardi le 4 octobre 2016 à 19h30 au centre communautaire de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 274-2 amendant le Règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

c) Premier projet de règlement n° 275-4 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de modifier le plan de zonage pour créer la zone Public 3 (Par ce site d'intérêt patrimonial) et y inclure le lot 4 833 888 – Adoption

2016-09-156

CONSIDÉRANT que suite à la modification du Plan d'urbanisme prévoyant qu'il est de l'intérêt de la communauté que le lot 4 833 888, propriété de la Municipalité, soit identifié comme parc, le Conseil souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage n° 275 afin de modifier le plan de zonage pour créer la zone Public-3 (Par ce site d'intérêt patrimonial) et y inclure le lot 4 833 888 pour soustraire ce dernier de la zone RUR-3 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation aura lieu mardi le 4 octobre 2016 à 19h30 au centre communautaire de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 275-4 modifiant le Règlement n° 275 concernant le plan de zonage.

ADOPTÉE

d) Second projet de règlement n° 275-3 modifiant le règlement n° 275 afin d'éviter les redondances ou contradictions – Adoption

2016-09-157

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage n° 275 afin d'éviter les redondances ou contradictions au niveau des mesures avec d'autres règlements d'urbanisme et notamment le règlement de construction n° 277, de réglementer les bâtiments complémentaires et de réglementer les entrées restreintes par câble ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement n° 275-3 modifiant le Règlement n° 275 concernant le plan de zonage.

ADOPTÉE

e) Second projet de règlement n° 277-1 modifiant le règlement de construction n° 277 afin d'en modifier certaines disposition et d'y ajouter les normes applicables à tous les bâtiments selon l'année de construction ou de transformation – Adoption

2016-09-158

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite modifier certaines dispositions du règlement de construction n° 277 afin de corriger certaines anomalies relatives aux dimensions, éliminer les redondances et d'y ajouter les normes applicables à tous les bâtiments selon l'année de construction ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement n° 277-1 modifiant le règlement n° 277 concernant le règlement de construction.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Rien à signaler par le représentant monsieur Daniel Palardy.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous informe que le « Vendredi du four à pain » du 16 septembre est reporté au 23 septembre. Il informe la population de la programmation de la journée de la culture, sous le thème « musique », qui aura lieu le 2 octobre prochain.

b) Réseau biblio – Renouvellement de la convention

2016-09-159

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Mme Jacqueline Labelle, directrice générale du Réseau BIBLIO de la Montérégie, en date du 15 août 2016 concernant le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée à Simba ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer de bénéficier du service du Réseau bibliothèque pour les trois (3) prochaines années, convention se terminant le 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'AUTORISER le renouvellement de la « convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée à Simba » et :

D'AUTORISER monsieur le maire et la directrice générale à signer la convention devant intervenir entre la municipalité et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de la Montérégie Inc. (C.R.S.B.P.M)

ADOPTÉE

c) Motion de félicitations à Madame Élise Desrochers et Monsieur Jean St-Pierre

2016-09-160

CONSIDÉRANT l'implication bénévole de Madame Élise Desrochers et de Monsieur Jean St-Pierre au niveau de la culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller le conseiller Clause Lacasse et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations et remerciements à Madame Élise Desrochers ainsi que Monsieur Jean St-Pierre pour leur implication bénévole au niveau de la culture.

ADOPTÉE

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Rien à signaler par le représentant monsieur Claude Lacasse.

b) Motion de félicitations au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et de remerciements aux bénévoles et aux animatrices pour le succès du Camp de jour 2016

2016-09-161

CONSIDÉRANT le succès remporté par le Camp de jour 2016 et l'impact qu'il a sur le développement des enfants qui y participent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations et remerciements au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et ses remerciements aux bénévoles et aux animatrices qui ont permis encore cette année de réaliser cette activité importante.

ADOPTÉE

c) Patinoire – Soumission pour clôture de protection – Octroi de contrat

2016-09-162

CONSIDÉRANT la soumission faite par Atelier Mobile Benoit Larose Inc. pour la fabrication ainsi que l'installation de la clôture de protection de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de fabrication et d'installation d'une clôture de protection pour la patinoire à Atelier Mobile Benoit Larose Inc. au montant de 7 405.00 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

13- AUTRES DOSSIERS

Rien à ce point.

14- CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On s'informe sur le nettoyage des fossés et au niveau de la coupe des fossés ;
- Au niveau du journal municipal, on demande quelle est la procédure établie ainsi que son coût de production ;
- Au niveau du nettoyage des fossés, on questionne à savoir pourquoi les gens n'ont pas été avisés avant l'exécution des travaux ;
- On demande pourquoi on abroge le règlement sur la garde des poules et quelle est la suite des choses ;
- Une question est posée à savoir quand le resurfaçage de la rue Labonté ainsi que la piste cyclable, « phase #2 est prévue » ;
- On mentionne n'avoir reçu que l'avertissement par courriel au niveau de l'eau potable ;
- On s'informe de la possibilité d'obtenir le règlement de zonage en format PDF ;
- Une question est posée sur la lecture et l'adoption du procès-verbal ;
- On demande combien de maisons ont été visitées en ce qui concerne les alarmes incendie.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-09-163

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu que la présente session soit levée à 8h48.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière